



Dégel de la valeur du point d'indice ?... ... Quelle blague !

La décision de revaloriser le point d'indice de 1,2 % nous permettra au final de nous payer un (petit) sandwich de plus par mois : **MISÈRE !**

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer un plan de rattrapage salarial pour les enseignants du primaire.

Le rendez-vous salarial du 17 mars a rendu son verdict. Le salaire des fonctionnaires va finalement être dégelé et bénéficier d'une petite revalorisation de 1,2 % en 2 fois (0,6 % au 1^{er} juillet 2016, puis 0,6 % au 1^{er} février 2017).

Après six ans de blocage de nos salaires et un passif s'élevant à près 8 %, on sort enfin du gel du point d'indice. Dont acte. Nous constatons que notre pression constante et nos mobilisations, notamment le 26 janvier dernier, ont obligé le gouvernement à réévaluer son hypothèse de départ d'un maintien du gel ou d'une augmentation symbolique de 0,3 %.

Pour autant, il ne s'agit que d'un « micro dégel », très en deçà des attentes des agents, et dont les effets ne seront pas visibles immédiatement sur leur fiche de paye.

Il faudra attendre le mois de juillet pour bénéficier d'un premier petit coup de pouce de 10 euros en moyenne, puis février 2017 pour le second, également de 10 euros grignotés par la hausse des cotisations sociales... **Mais ce dégel ne permettra pas de regagner la perte salariale que nous connaissons depuis 2010.**

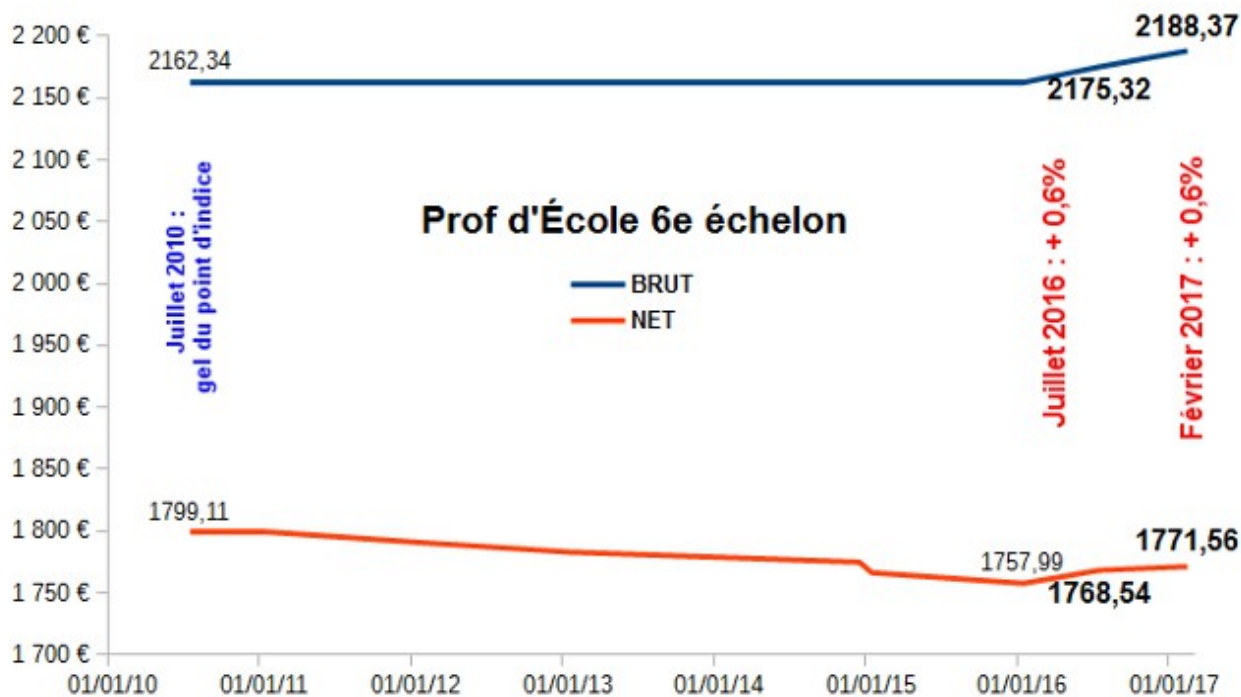
Explications :

Prenons l'exemple d'un-e professeur-e des écoles au 6^e échelon,

- En **juillet 2010**, au moment du blocage du point d'indice. un-e professeur-e des écoles au 6^e échelon touchait un salaire net de **1799,11 €**
- En **janvier 2016**, ce salaire net n'est plus que de **1757,99 €** en raison de l'augmentation de la cotisation retraite entamée en 2011 et amplifiée depuis 2014.
- En **juillet 2016**, après l'augmentation du point d'indice de 0,6%, ce salaire net sera de **1768,54 €**.
- **En février 2017, après la seconde augmentation de 0,6% mais aussi après une nouvelle hausse de la cotisation retraite en janvier 2017, ce salaire net aura gagné... seulement 3 € : 1771,56 € ...**

En comparant sur une période plus longue, on s'aperçoit qu'un-e prof des écoles au 6^e échelon en février 2017 touchera un salaire net de seulement 4 euros de plus que son homologue de février 2007 :

- **février 2007** ; salaire net au 6^e échelon : **1767,47 €**
- **février 2017** ; salaire net au 6^e échelon : **1771,56 €**



Une augmentation de 2,4% du point d'indice (salaire net de 1800,18 €) aurait été nécessaire pour tout juste retrouver le salaire net de 2010...

Les professeurs d'école d'aujourd'hui gagnent moins que leurs homologues d'il y a dix ans puisque que les effets de l'inflation ne sont pas mesurés ici...

Tout cela reste largement insuffisant. Le contentieux salarial est loin d'être réglé.

Nous continuons de demander la tenue d'autres rendez- vous « salaires » qui permettent d'aboutir à un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat.

Tous ensemble, nous devons poursuivre notre campagne pour obtenir un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat et une mesure spécifique pour les enseignants du primaire avec une ISAE à 1 200 euros (à parité avec l'ISOE du second degré) d'ici la fin du quinquennat.

Et maintenant ?

Alors qu'une grève unitaire Fonction publique était dans le paysage le 22 mars pour exiger des mesures fortes pour nos salaires, la plupart des organisations syndicales de la Fonction publique ont décidé de ne plus y appeler ; la CGT et Solidaires préfèrent concentrer leurs forces sur le 31 mars contre le projet de loi « travail », les autres considèrent les annonces sur les salaires intéressantes... Nous avons pris acte de cette dispersion syndicale.

Aujourd'hui, le SNUipp et la FSU appellent tous les collègues à se préparer à une grève massive le jeudi 31 mars :

- pour exprimer notre colère face à l'insuffisance de l'augmentation de la valeur du point d'indice,
- pour exprimer la nécessité d'un véritable rattrapage salarial,
- pour exiger le retrait de la « Loi travail ».